

FONDATION PERE FAVRON



PÔLE HANDICAP & DÉPENDANCE

SAMSAH Sud - Antenne de Bois d'Olives

Tél : 0262 49 93 52

LIVRET D'ACCUEIL

« La solidarité en action »

SAMSAH SUD

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
Antenne de Bois d'Olives



TABLE DES MATIERES

.....	1
LE MOT DU PRÉSIDENT.....	4
LA FONDATION PERE FAVRON	5
SON HISTOIRE.....	5
SES VALEURS	5
SON ORGANISATION ACTUELLE	6
LOCALISATION DES PRINCIPAUX SITES SUR LE DEPARTEMENT	7
LE PHD.....	8
PLAN D’ACCES AU FOYER ALBERT BARBOT.....	9
LE SAMSAH SUD DE BOIS D’OLIVES	10
PRÉSENTATION.....	10
LES MISSIONS	11
DÉROULEMENT DE LA PRISE EN CHARGE	12
L’admission	12
L’usager au centre du dispositif – Loi du 2 janvier 2002	13
Un projet personnalisé revu annuellement et contractualisé.....	14
Les droits des usagers.....	15
LES VALEURS DU SAMSAH SUD – ANTENNE DE BOIS D’OLIVES.....	16
Le respect des droits fondamentaux	16
La bienveillance	16
La prévention et la lutte contre la maltraitance.....	17
CONTACTS UTILES	18
ANNEXE I.....	19

LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration, la Direction et le Personnel sont heureux de vous accueillir au SAMSAH Sud - Antenne de Bois d'Olives. Nous ferons tout pour que votre prise en charge y soit la plus agréable possible.

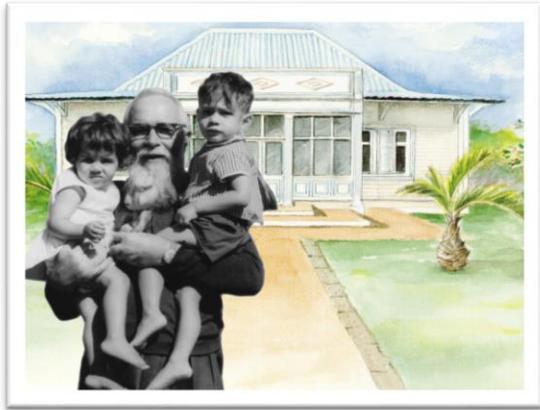
Vous êtes ici dans un établissement de la Fondation Père FAVRON. Les valeurs qui sont les nôtres, comme l'humanisme, la solidarité ou la recherche de la qualité dans l'accompagnement, constituent les piliers de notre action au service des Réunionnais.

Avec le Conseil d'administration et le personnel, je vous souhaite de trouver ici un plein épanouissement de vos capacités et un projet pour l'avenir.

Le Président,



Monsieur Jean Louis CARRERE



LA FONDATION PERE FAVRON

SON HISTOIRE

L'histoire de la Fondation Père Favron, reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 1997, débute en 1946 avec l'action d'un homme, le père **René Jean-Baptiste Favron**. Marqué par la misère qui règne alors sur l'île, ce dernier décide de consacrer toute son énergie et son temps à la cause des plus pauvres. Les besoins sont importants et les aides de l'Etat inexistantes. Elle s'est d'abord appelée « Union catholique de St – Louis », puis UOSR (Union des Œuvres Sociales de la

Réunion) en 1954, avec à sa tête le père Favron qui y restera jusqu'à son décès en 1968.

La Fondation va poursuivre son développement et diversifier ses offres de services. Elle gère aujourd'hui 36 établissements et services sociaux et médico – sociaux répartis sur 9 sites (voir annexe I). Ses 1250 salariés accueillent et accompagnent quotidiennement environ 2000 bénéficiaires.

SES VALEURS

La Fondation Père Favron défend et promeut :

✚ **L'humanisme**, en s'appuyant sur les valeurs humaines et le respect des droits fondamentaux de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans :

- La déclaration universelle des droits de l'homme
- La déclaration universelle des droits de l'enfant
- La déclaration universelle des droits de la personne handicapée

- La charte des droits et libertés de la personne âgée
- La charte de l'économie sociale

✚ **La solidarité** par le choix du statut associatif qui permet d'associer administrateurs, bénévoles, personnels salariés, environnement social et partenaires locaux pour aider les personnes dans une relation de confiance, sans but lucratif.

✚ **La qualité de l'accompagnement** respectueux des droits fondamentaux de la personne accueillie et de sa prise en charge globale, du domicile à l'institution et quelles que soient ses difficultés, par un travail en équipe pluridisciplinaire et l'implication de tous les acteurs travaillant en réseau

✚ **La proximité** pour que l'action s'inscrive dans le territoire, au plus proche des besoins.

✚ **La promotion et la formation des salariés** pour un bon développement des actions dans la démarche qualité au service de l'utilisateur.

SON ORGANISATION ACTUELLE

Les différentes activités de la Fondation Père Favron s'organisent aujourd'hui autour :

✚ D'un **Conseil d'Administration** composé de 12 membres.

✚ D'une **Direction générale avec différents services** : Ressources humaines, plans et travaux, systèmes d'informations, service financier...

✚ **D'établissements et services sociaux et médico-sociaux** organisés en quatre filières (enfants et adultes handicapés, intégration sociale, personnes âgées) et regroupés en pôles.

LOCALISATION DES PRINCIPAUX SITES SUR LE DEPARTEMENT

Les différents établissements et services sont répartis sur 9 sites, dont le site du Foyer Albert Barbot, situé dans le sud de l'île de la Réunion, à Bois d'Olives sur le territoire de la commune de St-Pierre.

Sur ce dernier sont implantés **3 pôles** :

- Le Pôle Gérontologique Roger André,
- Le Pôle Handicap et Insertion (PHI),
- Le Pôle Handicap et Dépendance (PHD)

-  Structures pour enfants handicapés
-  Structures pour personnes âgées
-  Structures pour adultes handicapés
-  Structures pour enfants et jeunes en difficulté sociale



LE PHD

Le Pôle Handicap Dépendance (PHD) est constitué de 5 établissements et services médico-sociaux organisés autour de deux entités :

L'Entité Handicap Sévère regroupe :

- Le **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** « les Cytises » qui prend en charge, au sein de plusieurs services, des personnes adultes présentant un handicap intellectuel sévère, des déficiences motrices associées ainsi que des personnes atteintes de troubles du spectre autistique.
- Le **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés à domicile (SAMSAH)** Sud, Antenne de

Bois d'Olives, qui accompagne, en milieu ordinaire, des personnes polyhandicapées, les personnes cérébrésés et les personnes présentant une déficience motrice ou souffrant de maladies invalidantes.

L'Entité Polyhandicap regroupe :

- Le **Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (CEAP)** « les Mimosas », et son **SESSAD** qui sont dédiés à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents polyhandicapés.
- La **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)** « Les Pléiades » qui accueille des adultes polyhandicapés.

POLE HANDICAP ET DEPENDANCE

Monsieur Pascal Jacquot

ENTITE HANDICAP SEVERE

Madame Vanessa RIGault

ENTITE POLYHANDICAP

Madame Sandra Thomas

FAM "Les Cytises"

- Service Mer
- Service Plaine
- Service Montagne
- Service Hibiscus
- Service Arc-en-Ciel

SAMSAH Sud,
Antenne de
Bois d'Olives

MAS "Les
Pléiades"

CEAP "Les Mimosas"

- Internat
- Centre de jour

SESSAD

PLAN D'ACCES AU FOYER ALBERT BARBOT



Depuis St-Pierre, le Foyer Albert Barbot est desservi par les lignes de bus N° 3, 4 et 7.

Depuis St-Louis le Foyer Albert Barbot est desservi par la ligne de bus N° 13

Pour les bus n°4,7 et 13 : Arrêt « Foyer Albert Barbot »

Pour le bus n°3 : Arrêt « Avenue Laurent Vergès »

LE SAMSAH SUD DE BOIS D'OLIVES

PRÉSENTATION

Le SAMSAH Sud a été créé en 2013. Sa capacité d'accueil est de **30 places, qui sont réparties en deux sites** distincts et autonomes :

- **Antenne de Saint-Pierre**, Bois d'Olives d'une capacité de 15 places. Cette

antenne est rattachée au Pôle Handicap et Dépendance.

- **Antenne de Saint-Joseph**, d'une capacité de 15 places. Cette antenne est rattachée à l'Institut Médico-Social (IMS) Raphaël Babet.

Le SAMSAH Sud de Bois d'Olives est destiné aux personnes de **18 à 60 ans** (et plus si le handicap est reconnu avant 60 ans). Ces personnes sont orientées par la Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

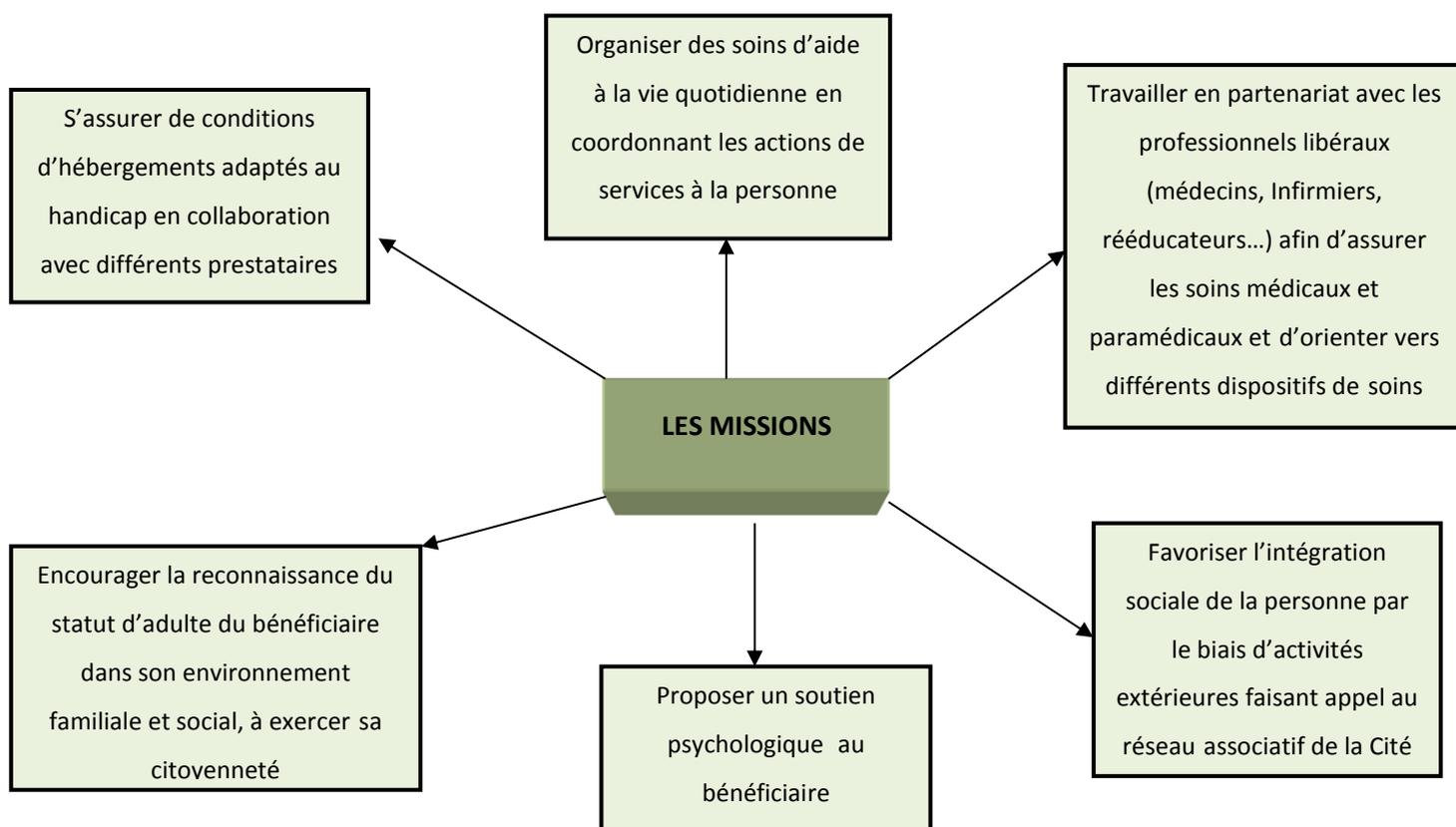
Le service accueille des personnes polyhandicapées, cérébro-lésées et des

personnes présentant une déficience motrice ou souffrant de maladies invalidantes. Le SAMSAH intervient dans le **Bassin Sud de la Réunion** (des Aviron à Saint-Pierre, en passant par le Tampon et Cilaos). Il **fonctionne toute l'année**, du lundi au dimanche.



LES MISSIONS

Le SAMSAH Sud travaille en partenariat pour permettre une continuité des prestations de soins avec le médecin traitant et les différents intervenants libéraux. L'objectif principal du SAMSAH est de favoriser l'autonomie des bénéficiaires afin de permettre la poursuite de la vie en milieu ordinaire. Pour cela, l'équipe du service assure une coordination médicale, paramédicale et coordonne des interventions avec les différents partenaires (privés, associations, collectivités...), en fonction du projet personnalisé.



DÉROULEMENT DE LA PRISE EN CHARGE

L'admission

① La CDAPH a notifié votre orientation vers un établissement adapté

② Vous avez choisi de vous adresser au SAMSAH SUD de la Fondation Père Favron

③ Une première rencontre va permettre d'échanger avec les professionnels du service sur vos attentes et les modalités de l'accompagnement

④ Une consultation médicale vous est proposée et donnera un avis sur votre admissibilité

⑤ Le directeur valide l'admission

⑥ Un dossier administratif est alors constitué

⑦ Le document individuel de prise en charge vient finaliser ce processus.



Un projet personnalisé revu annuellement et contractualisé

① Le bénéficiaire est rencontré par les membres de l'équipe pluridisciplinaire pour évaluer la réalisation des objectifs posés et recevoir les attentes et besoins.

② Les membres de l'équipe pluridisciplinaire, le bénéficiaire et les partenaires se réunissent pour amener leur vision et proposent ensemble un projet personnalisé de prise en charge qui est formalisé par écrit.

③ Le bénéficiaire, est à nouveau rencontré par le coordinateur et l'Éducateur Spécialisé. L'objectif est de valider en commun les orientations du projet personnalisé.

④ Après accord des différentes parties, le projet personnalisé est rédigé et signé.

⑤ Le document contractuel est une référence tout au long de la prise en charge, les indications qui y sont consignées sont régulièrement évaluées et discutées.

Les droits des usagers

Le **Document Individuel de Prise en Charge** (DIPC) est le document initial (signé lors de l'admission) qui engage légalement les bénéficiaires ou de leur représentants légaux et le SAMSAH Sud de Bois d'Olives.



Le **règlement de fonctionnement** est le document qui définit les droits et les devoirs de chacun. Il est remis en même temps que le livret d'accueil.



La **charte des droits et des libertés de la personne accueillie** est la liste des 12 principes et droits qui ne doivent jamais être oubliés pour garantir à la personne accueillie qu'elle sera toujours respectée, écoutée et entendue. Cette charte est remise en même temps que le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.



Le **Conseil de la Vie Sociale** (CVS) se réunit au minimum trois fois par an et il est commun à l'Entité Handicap Sévère (Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Cytises » et SAMSAH Sud de Bois d'Olives). Il comprend les élus qui représentent :

- Les bénéficiaires
- Les familles et représentants légaux
- Les salariés
- Le Conseil d'Administration de la Fondation Père Favron

Ces réunions (qui sont animées par un membre de l'équipe de Direction) sont l'occasion de donner son avis, de faire part de proposition sur toute question intéressant le fonctionnement du SAMSAH Sud et notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne.



LES VALEURS DU SAMSAH SUD – ANTENNE DE BOIS D'OLIVES

Le respect des droits fondamentaux

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la charte des droits et libertés de la personne accueillie, conformément à l'arrêté du 08 septembre 2003.

Définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et complétés par les conventions internationales, les droits humains fondamentaux sont des droits inhérents à la personne humaine, universels et inaliénables, quel que soit le droit positif en vigueur.

Ces libertés fondamentales sont les suivantes :

- Respect de la dignité
- Respect de la vie privée
- Respect de l'intimité
- Droit à la sécurité
- Respect du culte
- Droit aux visites

Etant à la fois l'objet et la condition du développement durable, le respect et la promotion des droits humains fondamentaux s'inscrivent dans la politique du SAMSAH Sud de Bois d'Olives et dans sa démarche de performance globale.

En cas de non respect de vos droits, vous pouvez contacter le Directeur de l'établissement ou le Directeur Général de la Fondation Père Favron.

Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement et sur simple demande faire appel à un médiateur. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.

La bientraitance

La bientraitance est l'une des dimensions essentielles de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Elle vise prioritairement :

- Les conditions d'exercice et de coordination des professionnels qui concourent à une relation personne accueillie - professionnels respectueuse de ses droits, favorisant

l'individualisation et la prise en compte de toutes les dimensions de l'accompagnement

- La professionnalisation et la qualification des intervenants

- La potentialisation des ressources, tant internes que celles disponibles sur le territoire

- L'organisation (communication, documentation, système d'information) et le management

La prévention et la lutte contre la maltraitance

En dehors des situations qui nécessitent un signalement, soit au Procureur de la République, soit au Président du Conseil Départemental, l'établissement peut être confronté à des situations de maltraitance, telles que les définit le Conseil de l'Europe :

« Tout acte ou omission qui porte atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, à la liberté ou qui compromet gravement le développement de la personnalité et/ou la sécurité financière. »

Mettre en place des procédures visant à traiter des situations de maltraitance est nécessaire mais insuffisant. Aussi, La Direction donnera les suites appropriées à tout acte éventuel de maltraitance physique, psychique ou morale, matérielle et financière, de négligence active ou passive dont elle pourrait avoir connaissance.

Les personnels ont l'obligation de dénoncer les faits de maltraitance dont ils sont témoins dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont alors protégés conformément à la législation en vigueur.

Les personnes accueillies et/ou leurs représentants légaux participent à la prévention et à la lutte contre la maltraitance et sont invités à s'adresser à l'infirmière coordinatrice ou à la Direction s'ils constatent des faits ne relevant pas de bonnes pratiques professionnelles. Au sein de l'établissement, il existe une procédure en ce sens.

Par ailleurs, il existe un numéro national de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : le 39 77 (appel gratuit) qui est rappelé en fin de livret, dans la liste des contacts utiles.

Ce livret d'accueil n'a pas prétention à être exhaustif, notre équipe reste à votre disposition pour de plus amples informations.

CONTACTS UTILES

Contacts	Numéro
PHD Standard et secrétariat SAMSAH	02 62 49 93 52
Direction Adjointe Vanessa RIGAULT	06 92 72 55 95
Médecin Docteur BEAULIEU	06 92 72 55 76
Infirmière Coordinatrice Virginie POTHIN	02 62 59 58 50
Psychologue Isa BOURHIS	0262 59 58 50
Assistante de Service Social Priscile TULLUS	02 62 49 93 78
Equipe éducative	02 62 59 58 52
Rodolphe HURON	06 92 71 11 78
Erika FRANCOISE	06 92 68 45 95
Ergothérapeute Julie MOREL	0262 59 58 50
Numéro national de lutte contre la maltraitance personnes âgées et personnes handicapées (Numéro vert)	39 77

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'ADMISSION

Pour être admis, vous devez réunir les pièces administratives, à jour, nécessaires à votre prise en charge :

- ✓ 1 notification d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- ✓ 1 courrier d'accord de prise en charge des frais par le Conseil Départemental
- ✓ 1 copie de la carte d'assuré social (carte vitale) et votre attestation de mutuelle ou de Couverture Maladie Universelle (CMU)
- ✓ 1 copie du livret de famille ou de la carte d'identité
- ✓ 1 notification de l'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et de l'Affection de Longue Durée (ALD)
- ✓ 1 copie du jugement de mise sous protection judiciaire (tutelle, curatelle...)